

25 juin 2013



Si nous n'agissons pas, dans moins de 2 semaines il sera trop tard !

4 juillet 2013

Signature de la Charte de Bonnes Pratiques avec les complémentaires santé

17 juillet 2013

Signature de l'Avenant 3 avec l'UNCAM et les complémentaires

24 juillet 2013

Vote au Sénat de la proposition de loi autorisant les réseaux mutualistes sur le modèle Santé Clair

L'heure est grave, mais il nous reste une dernière chance de sauver notre activité libérale : saisissons-là !

Chirurgiens-Dentistes : notre profession est en danger !



Chère consoeur,
Cher confrère,

Notre profession est en danger.

Les signatures de la Charte de Bonnes Pratiques et de l'Avenant 3 programmées en juillet 2013 seraient lourdes de conséquences pour notre activité libérale, **entraînant de manière irréversible** l'encadrement total de notre exercice par les caisses de sécurité sociale et les complémentaires santé.

En effet, ces dispositions qui prévoient le **codage des actes CCAM** et le **devis dématérialisé** livrés aux complémentaires, - en violation du code de déontologie - permettraient à celles-ci la mise en place définitive de la maîtrise comptable de notre exercice. **Soyons bien conscients** que si la CNSD négocie actuellement **la divulgation de ces Codes**, c'est en échange de la **future mise en place de réseaux de soins** sur le modèle de la MGEN.

Pour contrer la signature de cet avenant, nous vous appelons toutes et tous, dans un **ÉLAN D'UNION NATIONALE**, à vous manifester pour exhorter le syndicat majoritaire à ne pas signer l'Avenant n°3. Car si la confédération peut signer seule et entraîner ainsi toute la profession, elle a surtout la responsabilité de protéger l'ensemble des confrères. Nous pensons qu'elle a le devoir moral d'empêcher ce marché de dupes par le plus élémentaire **principe de précaution**. Sur un sujet aussi important que l'utilisation des données médicales, **un consensus de la profession est indispensable**. Si nous ne manifestons pas, si nous ne défendons pas nos libertés, personne ne le fera à notre place ! Agissons ensemble, car notre force, votre force, c'est l'union !

Patrick SOLERA
Président de la FSDL

**Adressez le bristol ci-joint à la Présidente de la CNSD
et obtenez qu'elle n'appose pas sa signature
au bas d'accords non négociés et liberticides.**

Affranchir
au tarif
Lettre

Expéditeur :

Chirurgien-Dentiste Libéral

Dr Catherine MOJAÏSKI
Présidente de la CNSD

54 rue Ampère
75849 - PARIS Cedex 17

QUE FAUT-IL COMPRENDRE DE CE QUI SE TRAME ?

Derrière la signature de l'Avenant n°3 et malgré l'apparente - et fausse - garantie de la Charte de Bonnes Pratiques qui ne fait toujours pas consensus, se cache **l'étranglement de l'exercice libéral** de notre profession.

Pourquoi ?

Parce qu'il ne s'agit toujours pas de la **réforme de notre exercice professionnel**, que nous attendons depuis des années, mais d'une « livraison » sans contrepartie aucune des codes et libellés de la CCAM.

En réalité, **ces « Codes CCAM » sont devenus la monnaie d'échange** pour que la CNSD devienne le seul syndicat à négocier pour la **mise en place de réseaux de soins sur le modèle illégal du protocole MGEN**.

Une fois les données médicales en possession des gestionnaires publics et privés, leur exploitation ne serait plus contrôlable. Dotés de logiciels d'analyse à visée exclusivement comptable, les assureurs pourraient tout à loisir s'adonner comme ils l'entendent à l'exploitation des données de ce « big-data » et **encadrer nos exercices individuels et collectifs**. Intelligence artificielle et modèles statistiques prendraient le pas, inexorablement, sur la justesse et la qualité de nos interventions, **au détriment à la fois de notre exercice libéral et de l'exigence dans la qualité des soins** que nous devons à nos patients.

QUE POUVONS-NOUS FAIRE POUR SORTIR DE L'IMPASSE ?

En tout premier lieu nous devons empêcher la signature de l'avenant n°3.

C'est la condition déterminante pour **empêcher les assureurs complémentaires et autres mutuelles** d'investir le marché du dentaire dans une guerre commerciale sans merci. La pression actuelle vise à mettre notre profession sous un nouvel encadrement privé pour les actes non pris en charge par l'assurance maladie, y compris sur les choix thérapeutiques. Des contraintes mercantiles appliquées à notre spécialité ne pourraient que nuire aux rapports entre patients et praticiens ainsi qu'à leurs libertés réciproques.

Ensuite, nous devons continuer à exiger **une vraie réforme** de notre profession, dans la concertation, le respect et le dialogue avec toutes les instances concernées, pour le devenir de notre système de Santé.

NOTRE LIBERTÉ DE PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ EST EN JEU :

PRENONS NOS RESPONSABILITÉS

OPPOSONS-NOUS FERMEMENT À LA MISE EN OEUVRE DE LA CCAM EN L'ÉTAT

REFUSONS LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DE NOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Dr Catherine MOJAÏSKI - Présidente de la CNSD - 54 rue Ampère - 75849 - PARIS Cedex 17

Madame la Présidente et chère consoeur,

afin de défendre notre exercice de chirurgien-dentiste
et notre mission de santé publique,
je vous demande instamment de surseoir
à la signature de l'Avenant n°3

à

le

Dr

signature